

Résolution

Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 7 octobre 2022

37^{ème} Session

07/10/2022

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Avis : FIN/R3

Objet : Analyse du Budget de l'AFE et proposition de suppression de la visioconférence mise en place pour la période COVID 19.

CONSIDERANT

- le coût important de la retransmission de la visioconférence : 44 000 Euros pour la 35ème session et 21 000 Euros pour la 36ème session pour le budget de l'AFE.
- l'évolution de l'épidémie de Covid 19,
- la fin des mesures restrictives de rassemblement,
- le très faible nombre de Conseillers utilisant cette option de visioconférence aussi bien séance plénière qu'en commissions,
- l'existence d'outils de visioconférence moins onéreux pour permettre ponctuellement les retransmissions.

DEMANDE

- La suppression de l'utilisation de cet outil aussi bien en séance plénière qu'en commission.
- Le maintien de la rediffusion sur internet de la séance plénière sans intervention à distance des orateurs.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
------------------	-------------------------------	---------------------------------------

UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »	10	
Nombre de voix « contre »	1	
Nombre d'abstentions		